

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Projet d'institution de servitudes d'utilité publique

Commune de DECINES-CHARPIEU

Par arrêté du 13 décembre 2023, une enquête publique d'une durée de 30 jours est organisée du 08 janvier 2024 au 06 février 2024 inclus sur le projet d'institution de servitudes d'utilité publique sur le site anciennement exploité par la société ARCHEMIS, parcelles cadastrales n° n° AY 406, 408, 409, 416, 417, 426, 427, 428, 434, 435, 437, 439, 440, 442, 443, 444, 445, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 457 et 458 situées 24 avenue Jean Jaurès et 27 avenue Franklin Roosevelt à Décines-Charpieu.

Les servitudes d'utilité publique visent notamment à définir l'usage des terrains concernés, encadrer les modifications et changement d'usage, encadrer la réalisation d'aménagements et de travaux effectués sur le site, fixer des dispositions constructives, restreindre l'usage des eaux souterraines et définir les mesures de suivi des eaux souterraines en cas de travaux.

Des informations relatives au projet de servitudes peuvent être demandées auprès de Madame Cyrielle DALLY, sur le courriel suivant : c.dally@valoripolis.com

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu, en version papier, ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5032>

M. Pierre-Henry PIQUET, Conseil aux entreprises et collectivités locales en environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Robert ALLOGNET, Retraité de la fonction publique hospitalière, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu, aux jours et heures suivants :

- lundi 15 janvier 2024 de 14h15 à 17h15 ;
- vendredi 26 janvier 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- mardi 06 février 2024 de 14h15 à 17h15.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations pourront également être formulées :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu,
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5032>
- par courrier postal adressé à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu à l'attention du commissaire enquêteur,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5032@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5032>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à la Mairie annexe Centre de Décines-Charpieu, au 2 rue Marcellin Berthelot à Décines-Charpieu, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et environnement et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône - www.rhone.gouv.fr.

La préfète du Rhône est l'autorité compétente pour prendre l'acte instituant les servitudes d'utilité publique.

La directrice départementale,

La directrice départementale

Valérie LE BOURG